



**GÉRARD BEAUDET**

Gérard Beaudet est urbaniste émérite et professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il est aussi détenteur d'un baccalauréat en architecture. Chargé de projets puis associé senior à la Société technique d'aménagement régional inc. (Sotar) de 1980 à 1996, il entreprend sa carrière universitaire en 1989. Outre ses nombreuses publications, il a à son actif des centaines d'interventions dans des colloques scientifiques, des forums citoyens et des activités professionnelles, ainsi que dans les médias écrits et électroniques.



**BERTRAND BOUCHER**

Après l'obtention du diplôme d'études collégiales en communication et un cours d'écriture par l'Université de Montréal, Bertrand Boucher revient dans sa région natale, l'Abitibi-Témiscamingue, pour y entreprendre une carrière de communicateur. Scénariste, puis animateur média, il conçoit, anime et réalise différents outils de communication, dont deux séries de télévision. Au début des années 1980, il préside une maison de production se spécialisant dans l'animation et la formation dans toutes les sphères du domaine de la communication. Depuis 2007, Bertrand Boucher occupe le poste de directeur du Service des communications de la Ville de Rouyn-Noranda.



**ROBERT CHICOINE**

Urbaniste senior détenant plus de 30 années d'expérience en aménagement du territoire et urbanisme, dont 14 ans dans le monde municipal et 16 ans à titre de consultant privé, Robert Chicoine est bachelier en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une formation technique en génie civil et une maîtrise en gestion des affaires (MBA) avec une spécialité en affaires municipales. Après avoir agi en tant que vice-président planification et réglementation chez Plania (Dessau), il est, depuis octobre 2009, directeur du service Urbanisme, économie et aménagement durable pour la société AECOM où il a intégré dans la pratique courante de l'urbanisme, les principes du nouvel urbanisme et du développement durable. Il a également été pendant six ans (2006-2012) le président de l'Ordre des urbanistes du Québec. Il a récemment été élu à titre de nouveau représentant canadien au sein du conseil de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT).



**STEVE FLANAGAN**

Président-fondateur de Flanagan Relations publiques, Steve Flanagan est détenteur d'une maîtrise en communication et œuvre dans ce domaine depuis près de 25 ans. Il est un spécialiste des consultations publiques et de la gestion d'enjeux. Il a d'abord été journaliste en Outaouais, en Estrie, à Québec et à Montréal, puis, spécialiste et gestionnaire d'équipes de communication et de marketing à Hydro-Québec, de 1991 à 2004, moment où il participe à de nombreuses démarches de participation publique dans le cadre de projets de centrales hydroélectriques et de lignes de transport d'énergie.



**MATHIEU GAGNÉ**

Mathieu Gagné œuvre chez Léger depuis 2001. Détenant une formation de journaliste, il s'est particulièrement intéressé aux enjeux d'affaires publiques et a développé une expertise unique en analyse de l'opinion publique dans un cadre stratégique. Les deux piliers de sa pratique chez Léger sont l'acceptabilité sociale et la réputation corporative. Il est le concepteur du modèle des « 4 P de l'acceptabilité ».



**PIERRE GUILLOT-HURTUBISE**

Associé principal chez Octane Stratégies Communications, Pierre Guillot-Hurtubise est l'un des plus importants spécialistes en relations avec les communautés, en acceptabilité sociale et en gestion des enjeux des grands projets au Québec. Ses clients profitent de son expertise unique en modération, en coordination et en organisation. Ses talents de conférencier et de modérateur font de lui l'un des animateurs les plus efficaces et réputés au Québec. Il possède un vaste réseau de contacts auprès des décideurs et des groupes socioéconomiques. Par le passé, il fut conseiller stratégique à la direction d'un parti politique majeur.



**JEAN-FRANÇOIS HOULE**

Admis au Barreau du Québec en 1989, Jean-François Houle pratique le droit en cabinet privé à Drummondville, plus particulièrement en litige d'affaires. Il a fait de l'engagement citoyen, une constante dans sa vie. On l'a vu au sein de plusieurs conseils d'administration dans de multiples secteurs d'activités. Il a notamment présidé une olympiade industrielle, des organismes sportifs et communautaires et fut bâtonnier de la section d'Arthabaska et membre du conseil général du Barreau du Québec. Il maintient parallèlement des activités d'enseignement en droit. Passionné de communication, très jeune, on l'a entendu à la radio et à la télévision. Depuis 1998, il siège au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, en fut le vice-président et en occupe maintenant la présidence.



**MARIE LESSARD**

Membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec, Marie Lessard est professeure titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Sa recherche, son enseignement et ses interventions professionnelles sont centrés sur le design urbain, la gestion publique du projet urbain et la gestion du patrimoine. Elle est également spécialiste de l'urbanisme en Amérique latine. Marie Lessard a développé une expertise d'évaluation de projets d'architecture et d'urbanisme au sein de divers organismes – soit le CCU de la Ville d'Outremont, la Commission Jacques-Viger, le comité d'architecture et d'urbanisme puis le comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal, le Conseil du patrimoine de Montréal, le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de la CCN du Canada, la Société du Havre de Montréal et Héritage Montréal. En 2013-2014, elle a présidé le Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSM.



Association québécoise d'urbanisme

Formation à Drummondville le samedi 25 avril 2015

**LE CCU ET L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : DÉFI OU DÉNI ?**



## INVITATION DU PRÉSIDENT DE L'AQU

Que l'on soit d'accord ou pas, depuis quelques années, l'acceptabilité sociale est devenue une réalité incontournable pour bon nombre de projets débattus dans chacune de nos municipalités. Pour certains, cet objet n'est d'aucune nécessité, mais un passage obligé. Pour d'autres, il est à la base de la réussite de n'importe quel projet.

Les membres des comités consultatifs d'urbanisme sont souvent au cœur de projets qui peuvent se polariser dans une problématique d'acceptabilité sociale. En fait, les différents acteurs de l'aménagement du territoire remettent parfois en question un projet de développement avec des arguments qui peuvent être valables de part et d'autre selon les valeurs préconisées. Alors, comment naviguer dans un tel contexte ?

Afin de mieux comprendre ce que représente l'acceptabilité sociale, l'Association vous convie à cette journée de formation où nos différents intervenants brosseront, à partir de leurs expériences professionnelles, les éléments clés d'une démarche tenant compte de cette notion.

La formation qui se tiendra à Drummondville est une occasion d'enrichir vos connaissances et de tendre peut-être vers un nouvel urbanisme à connotation d'acceptabilité sociale. En tant que membre d'un CCU, vous deviendrez partie prenante d'un processus renouvelé pour arriver à développer un projet optimal.

Je vous convie avec grand plaisir à la rencontre printanière de l'année 2015 à Drummondville le 25 avril prochain. Je me permets d'ajouter que cette activité de formation sera suivie de notre assemblée générale annuelle.

**Pierre Dauphinais, président**  
Association québécoise d'urbanisme

## MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ORGANISATEUR

Nous sommes très heureux d'accueillir à Drummondville les membres de l'Association québécoise d'urbanisme. En cette année de notre bicentenaire, nous célébrons la vie et l'histoire des gens qui ont contribué au fil des générations à bâtir notre milieu de vie et à faire de Drummondville la Capitale du développement.

Le développement que nous avons connu au cours des trente dernières années nous a permis de changer l'image de Drummondville. Non seulement changer sa réputation mais aussi améliorer physiquement son cadre bâti. Vous le savez déjà et vous partagez cette conviction : les actions posées en urbanisme influencent grandement la qualité de l'environnement du milieu de vie. Les citoyens y sont de plus en plus sensibles. Ils expriment davantage leurs opinions et leurs préoccupations. Plus qu'une mode ou une nouvelle tendance en relations publiques, il s'agit d'une évolution de nos valeurs démocratiques. Cela interpelle les élus, les administrations municipales et les comités consultatifs d'urbanisme... et devrait aussi interpeller au premier plan les promoteurs des projets que nous étudions!

Nous sommes heureux de vous recevoir dans notre nouveau Centrexpo. Un nouvel outil de développement économique qui permet aussi de mettre en valeur les produits et le savoir-faire des exposants de partout. Nous soulignons notre bicentenaire sous le thème : Les gens heureux ont une histoire. Merci de venir passer un petit bout d'histoire avec nous!

**Yves Grondin, conseiller municipal**  
Ville de Drummondville

10h30 à 11h15

### Comprendre l'acceptabilité sociale - les « 4 P de l'acceptabilité »

*Mathieu Gagné, vice-président adjoint, Communications stratégiques, Léger, recherche - stratégie - conseil*  
*Steve Flanagan, président-fondateur, Flanagan Relations publiques*

Aujourd'hui, le citoyen choisit, achète, intervient, critique et commente. Cette nouvelle réalité transforme profondément les rapports de force entre les groupes de citoyens et les décideurs. L'accès à des plateformes permettant la mobilisation instantanée d'opposants et le court-circuitage des canaux de communication traditionnels par les médias sociaux rendent les projets ou politiques encore plus vulnérables aux contestations. Dans ce contexte, les promoteurs doivent mieux comprendre comment les citoyens réagissent aux enjeux d'acceptabilité, et ce, afin d'être en mesure de mettre en place une démarche d'acceptabilité sociale qui veillera à leurs intérêts tout en permettant aux parties prenantes d'un projet de contribuer à sa réalisation. L'approche présentée par Léger et Flanagan Relations publiques repose sur l'analyse de l'opinion publique depuis une trentaine d'années et sur l'analyse d'enjeux d'acceptabilité rencontrés par de nombreux promoteurs privés et publics. Les deux spécialistes vous feront découvrir les quatre éléments distincts qui supportent une démarche d'acceptabilité sociale, qu'ils appellent les « 4 P DE L'ACCEPTABILITÉ ».

11h15 à 12h

### Moins d'imprévus, plus de synergie – La démarche ACCEPT de la Ville de Rouyn-Noranda

*Bertrand Boucher, directeur des communications, Ville de Rouyn-Noranda*

Les municipalités sont confrontées à de nombreux défis d'acceptabilité sociale en matière de projets publics et privés sur leur territoire. Voyez comment la Ville de Rouyn-Noranda a su rendre son processus flexible grâce au développement de la démarche Acceptabilité par la concertation, la communication, l'écoute et la planification terrain (ACCEPT), afin d'assurer la gestion et la mise en œuvre efficaces de ses projets, tout en répondant mieux aux préoccupations des parties prenantes. Quel est l'objectif de la démarche ACCEPT et quel est le rôle de son comité directeur? Comment suscite-t-elle une meilleure synergie entre les différents services? Comment permet-elle de mieux gérer les requêtes des parties prenantes et ainsi d'éviter les imprévus? Comment la démarche ACCEPT s'adapte-t-elle à chacun des projets?

12 H À 13 H 30 • DÎNER

13h30 à 14h15

### Acceptabilité d'un projet: 15 facteurs de réussite et une stratégie de communication intégrée

*Pierre Guillot-Hurtubise, Octane Stratégies Communications*

Grâce à une riche expérience acquise dans des secteurs industriels majeurs (immobilier, transport, énergie, foresterie, etc.) et à partir de nombreuses expériences terrain, découvrez comment mettre en œuvre des approches gagnantes, identifier correctement les parties prenantes, comprendre le contexte et les enjeux, trouver l'équilibre entre les consultations formelles et informelles, organiser des assemblées ou des consultations productives, concevoir une stratégie de communication souple et efficace, tenir compte de la nouvelle réalité médiatique, bien former un porte-parole, prévenir et gérer les crises, naviguer dans les processus administratifs et politiques complexes, gérer la transparence de façon efficace, faire valoir les avantages de son projet de façon optimale, mieux s'adapter pour réussir.

14h15 à 15h

### Projet de construction d'une école primaire dans un milieu boisé – démarche d'acceptabilité sociale mise en place par la Commission scolaire Des Chênes

*Jean-François Houle, avocat et président, Commission scolaire Des Chênes*

En raison, notamment, du fort taux d'accroissement démographique de Drummondville, la Commission scolaire Des Chênes ciblait en 2009 trois secteurs pour combler les besoins de la clientèle scolaire du milieu. Parmi ceux-ci, le projet d'école C dans le secteur Saint-Charles aura suscité un certain débat dans ce quartier du fait que le terrain convoité était un boisé reconnu par les citoyens du secteur comme intouchable. Voyez comment la Commission scolaire et la Ville de Drummondville ont abordé leur stratégie de communication auprès des citoyens concernés et tenu compte des préoccupations des utilisateurs de ce boisé lors de la préparation du plan d'aménagement du site.

15 H À 15 H 15 • PAUSE SANTÉ

15h15 à 16h

### Faisabilité et viabilité du développement du territoire

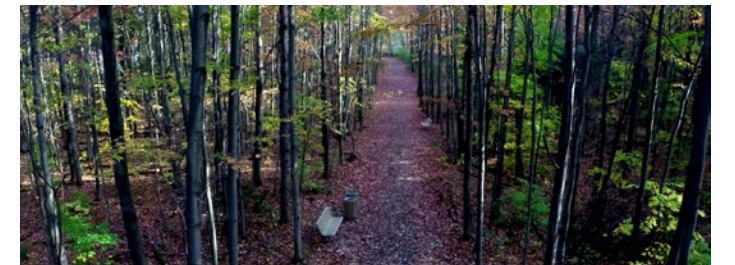
*Robert Chicoine, urbaniste et directeur du volet Urbanisme, économie et aménagement durable, AECOM*

Les espaces de choix pour de nouveaux développements se font rares, le coût grandissant des infrastructures et le regroupement de la population dans les villes nous forcent à revoir nos modes d'occupation du territoire. Le développement et le redéveloppement a un coût direct et indirect. L'occupation du sol doit être optimisée, non seulement en termes de densification, mais également en termes de vocation optimale. De plus, les enjeux sociaux et économiques sont au cœur des préoccupations. À partir des principes du développement durable, les municipalités favorisent maintenant des projets qui ne contribuent pas à l'étalement urbain et qui sont économiquement viables, mais il est également nécessaire d'y voir leur contribution globale. C'est dans cette optique qu'AECOM a développé une expertise en termes de positionnement et d'analyse du territoire selon plusieurs critères à la fois qualitatifs et quantitatifs. Le positionnement des composantes du territoire, le potentiel de redéveloppement, les forces du marché et la forme urbaine sont autant de facteurs d'importance dans le développement. AECOM a mis sur pied une approche à partir de cinq critères de planification et de performance afin de saisir l'ensemble des enjeux liés au développement du territoire: la forme urbaine, la mobilité, la vocation et viabilité économique, la mixité sociale et la durabilité.

16h à 16h15

### Mot de la fin et tirage des prix de présence

*Pierre Dauphinais, président de l'Association québécoise d'urbanisme*



16 H 15

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AQU et tirage d'un prix de présence

## HORAIRE

7h30 à 8h45

### Accueil et inscription

Viennoiseries, café, jus

8h45

### Mot de bienvenue

*Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville*  
*Pierre Dauphinais, président de l'Association québécoise d'urbanisme*



9h à 9h30

### Allocution inaugurale – CCU, dites-vous ?

*Gérard Beaudet, professeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal*

9h30 à 10h15

### Concilier l'esthétique, le technique et le social: la composition et les règles de fonctionnement d'un bon CCU

*Marie Lessard, professeure titulaire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal*

L'acceptabilité sociale est devenue un enjeu important à considérer dans l'analyse des dossiers d'urbanisme. Ce facteur s'ajoute à d'autres considérations, d'ordre esthétique, environnemental, patrimonial, technique et éthique. La composition et le fonctionnement du CCU sont ainsi déterminants. Or, si la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit des conditions d'approbation de la population face à un projet dérogeant à la réglementation, elle n'aborde pas spécifiquement le rôle du CCU dans ce contexte. Membre d'un CCU pendant une quinzaine d'années et de plusieurs comités consultatifs experts d'urbanisme et de patrimoine depuis vingt-cinq ans, Mme Lessard présentera les divers facteurs à prendre en compte afin d'assurer la meilleure contribution possible du CCU à la prise de décision concernant des projets susceptibles d'avoir un impact sur leur milieu.

10 H 15 À 10 H 30 • PAUSE SANTÉ